



Les Secondes Rencontres de l'Agriculture Sociale et Thérapeutique

*L'accueil social et thérapeutique en agriculture
en Rhône Alpes: Quelles politiques publiques ?
Quels instruments financiers ? Quelles difficultés ? Quelles
réponses ?*



**Mercredi 9 novembre 2011
à la Ferme de Ramée
73190 Saint Jeoire Prieuré**

www.res-astra.org

Avec le soutien de :

RhôneAlpes Région

Fondation Lemarchand
*pour l'Equilibre entre les Hommes et la Terre
Sous l'égide de la Fondation de France

PROGRAMME DE LA JOURNEE

9h - Accueil

9h30 - 9h45. *Michel Grégoire, Vice-président du Conseil Régional Rhône Alpes, en charge de l'agriculture et du développement rural*

9 h45 – 10 h. *Dominique Granjon, Président du Réseau ASTRA Rhône Alpes et directeur de l'ESAT Le Habert* : Présentation des objectifs de la journée.

10h 00 - 10h45 . *Mélanie Caron, Chargée de développement, Accueil Paysan* : les dispositifs actuels qui permettent l'accueil en agriculture + Débat

10h45 – 11h00. Pause

11h00 – 11h45. Echange d'expériences. Quels modes de fonctionnement ? Quels instruments financiers sont mobilisés ? Avec quelles difficultés ?

- *Aurélie Garcia, exploitation individuelle*
- *Alain Poncet, directeur de Solid'Action, structure associative d'insertion*

11h45 – 12h30. Réactions d'autres acteurs présents + Débat

12h30 -13h 45: Repas

13h 45 – 14h15. Présentation et projection du film « Ici, c'est calme », réalisé par Gérald Assouline, avec des ouvriers et encadrants de l'ESAT Le Habert

14h15 - 15h. Echange d'expériences. Quel mode de fonctionnement ? Quels instruments financiers sont mobilisés ? Avec quelles difficultés ?

- *Espace Victor, annexe de l'hôpital de jour de Montbonnot (38)*
- *Claire Le Corps, PJJ Haute Savoie*
- *Amandine Guillet, Simon Jaulin, AFIPAEIM, Foyer de vie Trery, Vinay (38)*

15h – 15h45. Réactions de discutants et représentants des collectivités territoriales + Débat

15h45 – 16h00. Pause

16h – 16h 40. *Francesco di Iacovo, Professeur à l'Université de Pise, coordinateur du projet européen SO FAR* En Toscane, quelles politiques publiques ? Quels instruments financiers ? Quelles difficultés ?
+ Débat .

16h40 – 17h. *Gérald Assouline, coordinateur scientifique du réseau ASTRA.* Quels outils pour le développement de l'A.S.T. ?

Les objectifs de la journée

Dominique GRANJON,

Président du réseau ASTRA
Directeur de l'ESAT Le Habert
dgranjon.udafam@orange.fr

Le réseau ASTRA est né en 2011, après 5 années d'analyse et de réflexions sur le rôle social et thérapeutique de l'agriculture dans notre région et en Europe.

Le réseau regroupe à la fois des agriculteurs et des professionnels des secteurs du handicap et de l'insertion, tous convaincus que l'agriculture a un rôle à jouer en terme d'accueil et d'insertion pour des publics en difficultés. Et motivés pour contribuer au développement de ce type d'accueil.

De multiples expériences voient le jour dans la région, l'association reçoit régulièrement des demandes de la part d'agriculteurs ou de porteurs de projets, mais force est de constater que c'est souvent le parcours du combattant pour que les projets voient le jour, en particulier lorsqu'ils sont portés par des agriculteurs:

- Nous sommes souvent dans le cadre d'innovations qui ne rentrent dans aucun dispositif;
- Lorsque les dispositifs existent, ils sont peu connus
- Le cadre législatif applicable n'est pas toujours clair
- Les possibilités de financement limitées ou compliquées.

Le réseau ASTRA ne peut se satisfaire de cette situation.

Cette rencontre réunit des acteurs du territoire rhônalpin : collectivités territoriales, agriculteurs, professionnels de l'insertion et du médico-social. Elle a pour objectif d'abord de faire le point sur les dispositifs existants : qu'est-ce qui fonctionne ? quelles sont les difficultés ?

La diversité des acteurs présents, qui n'ont pas pour habitude de se retrouver ensemble doit aussi nous permettre de dégager des pistes de travail, des pistes d'expérimentation, des collaborations à développer.

Nous sommes convaincus qu'il y a de nouvelles approches possibles pour la prise en charge des personnes en difficultés, en complémentarité ou comme alternative aux dispositifs existants, sans que cela alourdisse les financements liés à la solidarité.

Nous avons le plaisir d'accueillir une délégation de professionnels italiens, de Toscane, qui vont nous présenter ce qui se passe dans leur région en matière d'agriculture sociale et thérapeutique. Cela va nous aider à prendre du recul sur nos politiques et à réfléchir à nos pratiques mutuelles..

Je vous souhaite à tous de riches et constructifs échanges.

APERÇU DES DISPOSITIFS ACTUELS QUI PERMETTENT L'ACCUEIL PAR PUBLIC

Mélanie Caron¹

Chargée de développement accueil social
Fédération Nationale Accueil Paysan
accueil.social@accueil-paysan.com

ENFANTS- JEUNES

ASSISTANT FAMILIAL	
<p>✖ Loi Code de l'Action Sociale et des Familles - Loi n°2005-706 du 27 juin 2005 et ses décrets d'application de 2006</p> <p>✖ PUBLIC Mineur de moins – de 18 ans et jeunes majeurs jusque 21 ans.</p> <p>✖ NOMBRE DE PERSONNES POUVANT ETRE ACCUEILLIES 1 à 3 personnes</p> <p>✖ OBJECTIFS Selon l'article L.421-2 du Code de l'action sociale et des familles, « l'assistant familial est la personne qui, moyennant rémunération, accueille habituellement et de façon permanente (de manière continue ou intermittente) des mineurs et des jeunes majeurs de moins de 21 ans à son domicile. Son activité s'insère dans un dispositif de protection de l'enfance, un dispositif médico-social ou un service d'accueil familial thérapeutique [...] L'assistant familial constitue avec l'ensemble des personnes résidant à son domicile une famille d'accueil ».</p> <p>✖ DUREE D'ACCUEIL</p>	<p>accueil permanent - temporaire – de jour – de remplacement</p> <p>✖ DEMARCHE Aujourd'hui, le Président du Conseil Général est en charge de délivrer l'agrément dans son département. Présenter une demande au service départemental de la protection maternelle et infantile (PMI) de son département. Des heures de formations sont obligatoires (300 h. initiales)</p> <p>✖ REMUNERATION DE L'ACCUEILLANT Vous pouvez être embauchés par le département dans le cadre de l'Aide Sociale l'Enfance, par des établissements sociaux ou médico-sociaux, par des associations habilitées. (montant minimal déterminé par décret, en référence au SMIC)</p>

LIEU DE VIE (ATTENTION STATUT EN REFORME)	
<p>✖ Loi Code de l'Action Sociale et des Familles - la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et ses décrets d'application - nouvelle procédure d'appel à projet précisée par le décret du 26 juillet 2010 publié au Journal Officiel du 27 juillet 2010.</p> <p>✖ PUBLIC Mineur de moins – de 18 ans et jeunes majeurs jusque 21 ans.</p> <p>✖ NOMBRE DE PERSONNES POUVANT ETRE ACCUEILLIES 3 à 7 personnes</p> <p>✖ OBJECTIFS Selon l'article L.312-1 du Code de l'action sociale et des familles, « Un lieu de vie et d'accueil vise par un accompagnement continu et quotidien, à favoriser l'insertion sociale des personnes accueillies. Il constitue le milieu de vie habituel et commun des personnes accueillies et des permanents [...] A l'égard des mineurs qui lui sont confiés, le</p>	<p>lieu de vie et d'accueil exerce également une mission d'éducation, de protection et de surveillance ».</p> <p>✖ DUREE D'ACCUEIL accueil permanent - temporaire –</p> <p>✖ DEMARCHE Jusque 2010, Envoyer un courrier accompagné du dossier justificatif complet adressé, avec accusé de réception, au Préfet et/ou au Président du Conseil Général (l'autorité compétente selon le public accueilli). la demande est recevable dans une période autorisée appelée « fenêtre ». Contactez votre DRASS pour connaître les dates de ces fenêtres.</p> <p>Depuis 2010, contactez votre Conseil Général pour connaître son positionnement sur la délivrance de cet agrément.</p> <p>✖ REMUNERATION DE L'ACCUEILLANT définition d'un prix de journée par la structure lieu de vie (120 à 200 €/jour).</p>

¹ 9 avenue Paul Verlaine 38100 Grenoble - 09 72 19 90 83 -

LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE – PJJ
(SOUS L'AUTORITE DU MINISTRE DE LA JUSTICE)

*** Loi**

La Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du ministère de la Justice a pour mission d'assurer la prise en charge des mineurs qui lui sont confiés par les juridictions, notamment dans un cadre pénal. Dans cette perspective, il lui incombe de contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques destinées aux jeunes en difficulté. A cet effet, elle élabore des actions pédagogiques à leur intention afin de les conduire vers une insertion sociale, scolaire ou professionnelle.

*** PUBLIC**

Des mineurs, filles et garçons, confiés aux services ou établissements du secteur public et du secteur associatif habilité de la Protection Judiciaire de la Jeunesse par les magistrats au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 concernant les mineurs délinquants

*** DISPOSITIFS**

Famille d'Accueil

Activité de jour : circulaire AECJ du 2 février 2010 circulaire d'orientation DPJJ du 25 février 2009

Stage

*** NOMBRE DE PERSONNES POUVANT ETRE ACCUEILLIES**

Famille d'Accueil : 1 jeune

Activité de jour : 1 à plusieurs jeunes avec ou sans éducateurs

Stage : 1 jeune

*** OBJECTIFS**

Famille d'accueil : offrir une autre forme d'accueil qui complète celle des hébergements en structures collectives. Cet accueil fait l'objet d'une ordonnance du juge des enfants

qui confie le jeune à un service de la PJJ (EPE) en vue d'un placement en famille d'accueil

Activité de jour : Mise en place d'une activité spécifique, repérable et structurée à destination d'un ou plusieurs jeunes. L'agriculteur encadre et anime l'activité (la présence d'un éducateur peut être prévue)

Stage : il s'agit d'un accueil exclusivement à la journée qui n'implique pas d'ordonnance de placement par le Juge des Enfants. Une convention individuelle de stage est signée entre l'accueillant, le directeur territorial et par délégation le directeur de service de la PJJ, le tuteur légal et le jeune

*** DUREE D'ACCUEIL**

Famille d'Accueil : Quelques semaines à quelques mois

Activité de jour : à la journée pendant un temps déterminé (à la semaine, au mois...)

stage : Quelques jours à une semaine

*** DEMARCHE**

Famille d'Accueil : procédure de recrutement par l'EPE de votre territoire

Activité de jour : contacter le service de la PJJ de son territoire

stage : contacter le service de la PJJ de son territoire

*** REMUNERATION DE L'ACCUEILLANT**

Famille d'Accueil : 31 €par jour

Activité de jour : pas de réglementation précise.

Stage : Délivré à titre gracieux

Des séjours en groupe avec location d'un gîte uniquement sont aussi possible ainsi que des stages dans le cadre de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

LE SECTEUR ASSOCIATIF

Diverses Associations sont habilitées soit par l'Aide Sociale à l'Enfance, soit par la justice pour s'occuper d'enfants et de jeunes. Elles peuvent être amenées à créer leur propre dispositif de famille d'accueil (généralement, indemnisé : 25 – 30 €/jours) ou leur propre plan d'action pour des séjours collectifs, des mini-chantier, des stages...

PERSONNES ÂGÉES – ADULTES HANDICAPÉS

ACCUEILLANT FAMILIAL	
<p>* Loi Code de l'Action Sociale et des Familles (art. L441-1 à L443-12) ; la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 et ses décrets d'application du 3 août 2010</p> <p>* PUBLIC les personnes âgées de plus de 60 ans - Le lien de parenté ne peut être inférieur ou égal au 4ème degré. les personnes de plus de 18 ans reconnues en situation de handicap. La personne doit être relativement autonome.</p> <p>* NOMBRE DE PERSONNES POUVANT ETRE ACCUEILLIES 1 à 3 personnes</p> <p>* OBJECTIFS L'accueil familial social représente une offre complémentaire aux solutions traditionnelles d'hébergement qu'est le maintien à domicile et l'hébergement en institution. Il permet à des personnes âgées ou des adultes handicapés d'être accueillis chez un particulier (personne seule ou couple), à titre onéreux. De cette manière, les accueillis ont la possibilité</p>	<p>de vivre dans un cadre familial chaleureux et de développer de nouveaux liens sociaux.</p> <p>* DUREE D'ACCUEIL accueil permanent - temporaire – de jour – de remplacement</p> <p>* DEMARCHE Faire un courrier au Président du Conseil Général de son département pour demander un dossier de « candidature » au service personnes âgées – adultes handicapés. Une formation initiale est obligatoire (240 h).</p> <p>* REMUNERATION DE L'ACCUEILLANT L'accueillant était jusqu'à aujourd'hui rémunéré par la personne accueillie. Aujourd'hui, la loi de 2007 permet aux collectivités et aux associations de devenir employeurs d'accueillants familiaux. (montant minimal déterminé par décret, en référence au SMIC + diverses indemnités supplémentaires en fonction de l'autonomie...)</p>

Pour des personnes âgées ou handicapées non autonome, nécessitant des soins particuliers (prises de médicaments, toilettes à faire...) se référer à l'agrément : ACCUEIL SOCIAL THERAPEUTIQUE.

Pour l'accueil d'enfants handicapés, aucun système institutionnel clair ne permet ce type d'accueil. Les enfants ne relèvent pas de cet agrément (car moins de 18 ans) ni celui d'assistant familial car ne relèvent pas des compétences de l'Aide Sociale à l'Enfance.

ESAT - ÉTABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL	
<p>* Loi Code de l'Action Sociale et des Familles - Loi N°2002-2 du 2 janvier 2002 : Rénovant l'action sociale et médico-sociale. - Loi N°2005-102 du 11 février 2005 : Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.</p> <p>* PUBLIC Avoir au moins 20 ans, Avoir une capacité de travail inférieure à 1/3 de la capacité de gain ou de travail d'une personne valide ou, pour une personne dont la capacité de travail est supérieure ou égale au 1/3 de la capacité d'une personne valide, avoir besoin d'un ou plusieurs soutiens médicaux, éducatifs, sociaux ou psychologiques, Etre orienté vers ce type de structure par la CDAPH.</p> <p>* NOMBRE DE PERSONNES POUVANT ETRE ACCUEILLIES Selon l'agrément ARS, de 30 à 150 environ</p> <p>* OBJECTIFS Les ESAT, comportant ou non un foyer d'hébergement, accueillent des adolescents et adultes handicapés qui ne peuvent, momentanément ou durablement, travailler ni dans les entreprises ordinaires ni dans un atelier protégé ou pour le compte d'un centre de distribution de travail à domicile, ni</p>	<p>exercer une activité professionnelle indépendante. Ils leur offrent des possibilités d'activité diverses à caractère professionnel, un soutien médico-social et éducatif et un milieu de vie favorisant leur épanouissement personnel et leur intégration sociale. Un même établissement peut comporter une section d'atelier protégé ou de distribution de travail à domicile et une section d'aide par le travail.</p> <p>* DUREE D'ACCUEIL Permanent, non limité dans le temps</p> <p>* DEMARCHE Avoir une orientation ESAT de la part de la MDPH en cours de validité</p> <p>* REMUNERATION DE L'ACCUEILLANT Encadrement pris en charge par l'ARS. Prix plafond 13000€/personne accueillie.</p> <p>Les personnes accueillies sont rémunérées selon un % du SMIC.</p>

LES ASSOCIATIONS ET LES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

Des associations ou des établissements sociaux et médico-sociaux peuvent prendre comme support le milieu agricole pour donner un sens à leur accueil. C'est le cas par exemple de la Ferme de Bellechambre qui est un foyer de vie et un Foyer

d'Accueil Médicalisé (FAM), qui accueillent 26 personnes handicapées (autisme) à l'année, encadré par une équipe de 35 personnes.

Pour ce type de projet, se renseigner sur les différents types d'établissement qui peuvent exister pour les enfants et adultes handicapés.

ADULTES

* Loi

Il n'existe aucun dispositif institutionnel permettant de faire l'accueil d'adultes sous forme d'agrément. C'est pourquoi, l'accueil de ce public se réalise principalement via le secteur associatif en fonction d'un type de public et d'objectifs précis.

* PUBLIC

tout public ne rentrant dans aucun dispositif institutionnel :
personnes toxicomanes
femmes victimes de violence
adultes en réinsertion sociale et/ou professionnelle
etc...

* NOMBRE DE PERSONNES POUVANT ETRE ACCUEILLIES

de 1 personnes à plusieurs en fonction du public et de l'association envoyeuse.

* OBJECTIFS

ACCUEIL DE GROUPES

* Loi

Il n'y a pas d'habilitations particulières, excepté pour le public « enfant-jeune » en séjour (Scolaires et Jeunesse et Sports).

Vous êtes considérés comme « prestataire de service ». Les groupes sont encadrés par l'organisme accompagnateur.

Selon le type d'accueil (si hébergement et/ou repas), la demande d'agrément des installations et équipements est liée à la visite des DDASS (équipement, hygiène et salubrité), DSV (hygiène et alimentation), Commission de sécurité (SDIS, maire de la commune, gendarmerie). Pour les DDASS et DSV contacter la DRJSCS - Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ou la DDCSPP - Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. Selon le nombre de personnes accueillies, vous pouvez être amenés à être ERP -Établissement Recevant du Public 5ème catégorie. Si vous avez une activité particulière (ferme équestre...), d'autres réglementations s'appliquent.

* PUBLIC

personnes handicapées (IME, Afipaeim, ITEP, IMPRO...), personnes âgées, jeunes (PJJ...) adultes en difficulté (femmes...), encadrés par un organisme social ou médical (CHRS, centres sociaux, centres spécialisés, ...)

* NOMBRE DE PERSONNES POUVANT ETRE ACCUEILLIES

Pas de limitation claire.

Plus le groupe aura des problématiques sociales, plus le nombre sera petit (3-4 personnes et 2 éducateurs par exemple).

Ne pas dépasser l'accueil de plus de 15 personnes pour des conditions plus souples pour la sécurité (ERP)

* OBJECTIFS

Accueil épisodique : le groupe ne vient qu'une fois, en rupture par rapport à son milieu quotidien

Accueil régulier : le groupe vient une après-midi toutes les semaines

* DUREE D'ACCUEIL

A la journée – sur quelques jours

Accueil de rupture individualisée

réinsertion professionnelle (comme via les jardins de cocagne, Solid'action...)

* DUREE D'ACCUEIL

à la journée – temporaire

* DEMARCHE

se renseigner auprès des associations en fonction du public que vous voulez accueillir.

* REMUNERATION DE L'ACCUEILLANT

Accueil de rupture : vous êtes généralement identifié comme une famille d'accueil par l'association partenaire, vous êtes indemnisés (25-30 €/jour)

Réinsertion professionnelle : en fonction du statut que l'accueillant a, un prix de journée peut être identifié.

* DEMARCHE

Se renseigner auprès des associations en fonction du public que vous voulez accueillir.

* REMUNERATION DE L'ACCUEILLANT

Vous êtes prestataires de services. Vous identifiez un prix en fonction du projet d'accueil pour l'animation, l'hébergement et/ou les repas.

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

IME : Institut Médico-éducatif

IMPRO : Institut médico-professionnel

ITEP : Instituts Educatifs, Thérapeutiques et Pédagogiques

Echange d'expériences. Quels modes de fonctionnement ? Quels instruments financiers sont mobilisés ? Avec quelles difficultés ?

Cas n°1

Aurélie Garcias²
La Ferme du Rousset
Elevage de chèvres angora et accueil à la ferme
aurelie.garcias@mohairdaure.com

Mon activité

- Eleveuse de chèvres angora, productrice de mohair (BPREA polyculture élevage)
- Zoothérapeute (formée avec l'institut français de zoothérapie)

Je partage donc mon temps en deux

- l'élevage de mes chèvres, la création de modèle en mohair et leur commercialisation en vente directe : à la ferme, sur les marchés et salons
- L'accueil à la ferme : de particuliers, de scolaires (réseaux des fermes pédagogique *le chemin des fermes*), et l'accueil social et thérapeutique (Accueil Paysan)

L'accueil social et thérapeutique

Je pratique la médiation animale avec un public de personnes fragilisées et/ou porteuse de handicaps. La médiation animale est une méthode de travail qui favorise les liens naturels bienfaisants, entre les humains et les animaux. Il s'agit de faire participer les personnes accueillies à la vie de la ferme : les soins aux animaux, le rythme des saisons. La zoothérapie (ou médiation animale) mise sur la réciprocité dont fait preuve l'animal et son potentiel de stimulation et de motivation.

J'accueille en journée, des personnes accompagnées par leurs équipes éducatives. Les projets d'accueil sont élaborés en fonction des demandes et objectifs des équipes éducatives, je leur fais ensuite une proposition pour un programme de zoothérapie.

Le mot clé de mon travail en médiation animale est l'adaptation, les séances types n'existent pas. Il faut savoir être à l'écoute des personnes que l'on accueille pour ajuster toujours au mieux notre intervention.

Le premier aspect fondamental de mon travail d'accueil en médiation animale est de le différencier nettement d'un temps de loisirs occupationnel.

Un programme de zoothérapie se prépare en amont, avec des objectifs, des évaluations, et des bilans.

Les instruments financiers

² Aurélie Garcias - 12 chemin des touvières - 38730 DOISSIN - Tél : 06.58.14.68.99

Je fournis donc aux structures intéressées un dossier complet sur ce qu'est la médiation animale et comment se déroule un programme de zoothérapie et à partir de là nous abordons les questions financières.

Je ne bénéficie d'aucun financement extérieur : ce sont les structures que j'accueille qui doivent trouver leurs propres financements.

Les difficultés que je rencontre :

- Savoir présenter mon activité qui comporte plusieurs facettes.
- Mettre en avant les différences de types d'accueil que je propose : l'accueil pédagogique n'as rien a voir avec la médiation animale ! Les compétences mobilisée ne sont pas les mêmes.
- Savoir aborder la question des financements, car certaines structures spécialisées (ex : PJJ) recherchent de l'occupationnel et ne comprennent pas que je facture le temps d'accueil, (temps pour lequel j'ai acquis des compétences) durant lequel des jeunes effectuent des travaux à la ferme, l'aspect éducatif étant totalement occulté.

Les réponses souhaitables

La reconnaissance de ce qu'est l'agriculture sociale et thérapeutique !

Je pense que grâce au réseau ASTRA nous avons une chance de faire reconnaître nos compétences, nos motivations et nos projets d'accueil aussi divers soient-ils.

Une fois que le grand public et surtout les pouvoirs publics auront admis que l'agriculture sociale et thérapeutique a des bienfaits sur la santé humaine, nous pourrons être reconnus comme des professionnels de ce type d'accueil , en tirer un revenu et de fait y consacrer encore davantage de notre temps.

Cas n°2

Solid'Action un lieu de vie et de travail en milieu rural

Alain Poncet
Directeur de Solid'Action
Vice-Président du Réseau ASTRA
accueil@solidaction.fr

Un lieu de vie et de travail en milieu rural

Au coeur de la Chartreuse à 30 km de Grenoble,
à Saint Hilaire du Touvet, sur le Plateau des petites Roches

Une association au service des plus démunis

Depuis sa création en 2001, l'association recherche des solutions d'hébergement et de travail en milieu rural, pour des personnes en situation de grande exclusion.

Solid'Action aujourd'hui

Un petit hébergement répartis en plusieurs lieux pour 20 personnes

- > un lieu de vie de 9 places
- > 3 appartements collectifs de 2, 3 et 5 places
- > 1 studio d'insertion

Des activités de travail :

- > un Atelier et Chantier d'Insertion de 12 places
- > un Atelier d'Adaptation à la Vie Active de 6 places

Travaux d'entretien des espaces naturels, espaces verts, broyage de végétaux, nettoyage et déménagement social

Une équipe professionnelle et engagée

- > un couple d'hôtes (directeur et accompagnatrice professionnelle)
- > 3 accompagnatrices d'hébergement (Conseillère en économie sociale et familiale)
- > 4 chefs d'équipe
- > 1 chargée d'insertion
- > 1 chargée de développement économique
- > 1 chargée de développement financier

Ce qui nous caractérise

- Un accueil global pour des personnes en situation de grande exclusion et d'échec d'insertion :
 - Hébergement et accompagnement de la vie quotidienne
 - Travail
 - Accompagnement socio-professionnel
- Un accueil de type familiale avec la présence d'un couple d'hôte qui vie au lieu de vie
- Un accueil sans limitation de durée
- Une équipe avec des salariés diplômés, engagés, dynamiques et polyvalent

- Un soutien, autant, des politiques, des administrations, des citoyens que des entreprises

Les personnes que nous accueillons

Nous accueillons des hommes et des femmes en situation de grande exclusion, en échec d'insertion, cumulant bien souvent plusieurs problématiques :

- └ En errance,
- └ Souffrant de troubles du comportement, psychologiques avec un suivi psychiatrique,
- └ Avec des dépendances multiples (alcool, drogues, médicaments)
- └ Délinquance.

Nos prescripteurs

Les personnes sont orientées uniquement par des prescripteurs identifiés, qui nous connaissent bien :

- └ **Justice** : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, Protection Judiciaire de la Jeunesse
- └ **Errance** : Point Accueil Orientation
- **Psychiatrie** : Centre Hospitalier Spécialisé de Saint Egrève
- **Toxicomanie** : Centre Hauquelin , Point Virgule

Les financements

PRODUITS – BUDGET 2011	CHRS	%	AAVA	%	ACI	%
Prestation de service			36 967 €	39%	172 380 €	40%
Participations résidents	36 000 €	12%				
Allocations logement	26 600 €	9%				
Prix de journée SPIP	45 000 €	15%				
Prix de journée PJJ	2 900 €	1%				
Subvention DIRECCTE					15 000 €	4%
Subvention DDCS	156 900 €	53%	55 600 €	58%		
Sub. Politique de la ville : Métro					10 000 €	2%
Sub. politique de la ville : Etat					17 000 €	4%
Subvention SPIP	4 000 €	1%				
Subvention PJJ	10 000 €	3%				
Subvention Région					32 600 €	8%
Subvention Département					32 200 €	8%
Sub. Communauté communes	12 000 €	4%	3 000 €	3%		
Aide aux postes ASP					146 100 €	34%
Adhésions adhérents	1 200 €	0,4%	300 €	0,3%	890 €	0,2%
	294 600 €		95 867 €		426 170 €	

Produits par place						
	17 places	%	6 postes	%	12 postes	%
Subventions	10 759 €	62%	9 767 €	61%	8 900 €	25%
Prix de journée	2 818 €	16%				
Aide au poste autofinancement	3 682 €	21%	6 161 €	39%	12 175 €	34%
					14 365 €	40%
Autres	71 €	0,4%	50 €		74 €	0,2%
	17 329 €		15 978 €		35 514 €	

Des financements complexes qui demandent du temps et de la compétence.

- > **Prix de journée PJJ** : 50 €
- **Prix de journée SPIP** : 30 €
- **Subvention CHRS Place de stabilisation** : 12 500 € /place (34€/jour)
- **Aides publiques** : 87€ / jour, soit 66,4% du budget
- **Autofinancement** : 44€ / jour, soit 33,6% du budget

Les difficultés

- > Les lourdeurs administratives croissantes
- > Le délitement des services publics et privés
- > Le recrutement des chefs d'équipe

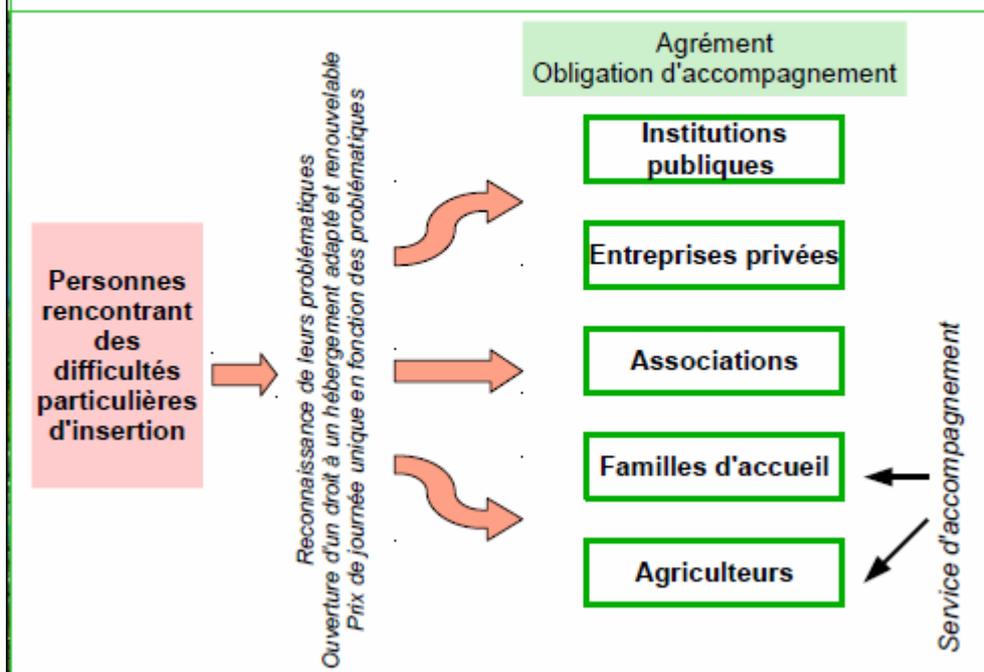
Les tendances actuelles

- > Les baisses annoncées des financements publics
- > Le glissement progressif du public vers le privé
- > Le glissement des logiques de solidarité nationale vers des logiques de charité à l'anglo-saxonne
- > L'acceptation du chômage et de l'exclusion de masse
- > La complexification de la réglementation

Quelques propositions

- > **La simplification des demandes de financement par la création d'un guichet unique informatisé**
- > **Le développement de l'accueil en dehors des structures spécialisées** (familles d'accueil, agriculteurs, entreprises...) :
 - > Augmentation de l'offre d'hébergement
 - > Choix de l'hébergement par la personne
 - > Maitrise des coûts pour la collectivité

Développement de l'accueil



Cas n° 3

**Espace Victor, annexe de l'hôpital de jour
de Montbonnot (38)**

Cas n° 4

Protection Judiciaire de la Jeunesse des Savoie

Claire LE CORPS³
Responsable des Politiques Institutionnelles
Direction Territoriale
de la Protection Judiciaire de la Jeunesse des Savoie
claire.le-corps@justice.fr

³ 1 allée des Saules BP 362 - 74000 ANNECY Cedex - Tel: 04 50 45 35 21

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse

MISSIONS ET ORGANISATION

La direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) " est chargée, dans le cadre de la compétence du ministère de la Justice et des Libertés, de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre " (décret du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la justice).

DIRECTION DE LA PROTECTION
JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE



Le champ d'action de la DPJJ s'étend de la conception des normes et des cadres d'organisation, à la mise en œuvre et à la vérification de la qualité de ces mises en œuvre. La DPJJ est également en charge de la politique et gestion des ressources humaines, la politique de formation, du pilotage opérationnel et budgétaire (missions "support" décrites dans le décret 2008-689).

Depuis la loi du 5 mars 2007, le président du Conseil général est, quant à lui, le chef de file de la protection de l'enfance (prise en charge des mineurs en danger).

Plus concrètement, la direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) est la direction de la justice des mineurs (décret du 9 juillet 2008). A ce titre, elle

- contribue à la rédaction des textes concernant les mineurs délinquants ou en danger : projets de lois, décrets et divers textes d'organisation) ;
- apporte aux magistrats une aide permanente, pour les mineurs délinquants comme pour les mineurs en danger, notamment par des mesures dites "d'investigation" permettant d'évaluer la situation des mineurs ;
- met en œuvre les décisions des tribunaux pour enfants dans les 1 500 structures de placement et de milieu ouvert (300 structures du secteur public, 1 200 du secteur associatif habilité) ;
- assure le suivi éducatif des mineurs détenus en quartier des mineurs ou en établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) ;
- contrôle et évalue l'ensemble des structures publiques et habilitées qui suivent des mineurs sous mandat judiciaire.

Au quotidien, les professionnels de la Protection judiciaire de la Jeunesse mènent des actions d'éducation, d'insertion sociale, scolaire et professionnelle au bénéfice des jeunes sous mandat judiciaire, pénal ou civil, et de leur famille.

Le projet stratégique national de la DPJJ

Pour mener à bien ses objectifs, la direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) s'est dotée d'un projet stratégique national 2008-2011 qui se structure autour de quatre ambitions.

Conseiller

Le renforcement de la qualité de l'aide à la décision au civil comme au pénal, en amont de la décision judiciaire comme dans le suivi des mesures. Une décision judiciaire relative à des mineurs doit s'appuyer sur des éléments d'investigation de qualité qui doivent permettre au magistrat d'avoir une réponse adaptée à chacun d'eux et à leur famille. Cette garantie est nécessaire en amont de la prise de décision pour mieux fonder la durée et l'intensité de l'intervention judiciaire, mais également tout au long de l'intervention des services de la PJJ pour assurer une réponse judiciaire circonstanciée.

Eduquer

Le renforcement de l'intervention des services du secteur public de la PJJ en direction des jeunes confiés au pénal. Le recentrage des services du secteur public de la PJJ s'impose car, d'une part c'est un mouvement qui est engagé depuis plusieurs années, et d'autre part la prise en charge des mineurs délinquants est au cœur de la mission PJJ. Il est cependant l'occasion de donner à cette prise en charge ses lettres de noblesse en l'assurant sans délai, en affir-



mant son essence éducative, en la structurant sur des méthodes éducatives rénovées.

Evaluer

Le renforcement de l'audit des services et établissements éducatifs recevant des mineurs au civil et au pénal pour garantir la qualité et la conformité de l'action menée dans l'ensemble des services. Assurer un processus continu d'audit suppose l'organisation d'une force inter-régionale et la construction d'une politique dédiées. Ce faisant, la DPJJ a pour objectifs d'offrir, notamment aux juridictions et aux décideurs publics, une meilleure visibilité des dispositifs et de la qualité du suivi éducatif des mineurs confiés aux établissements et services, de dynamiser la réflexion et les pratiques professionnelles.

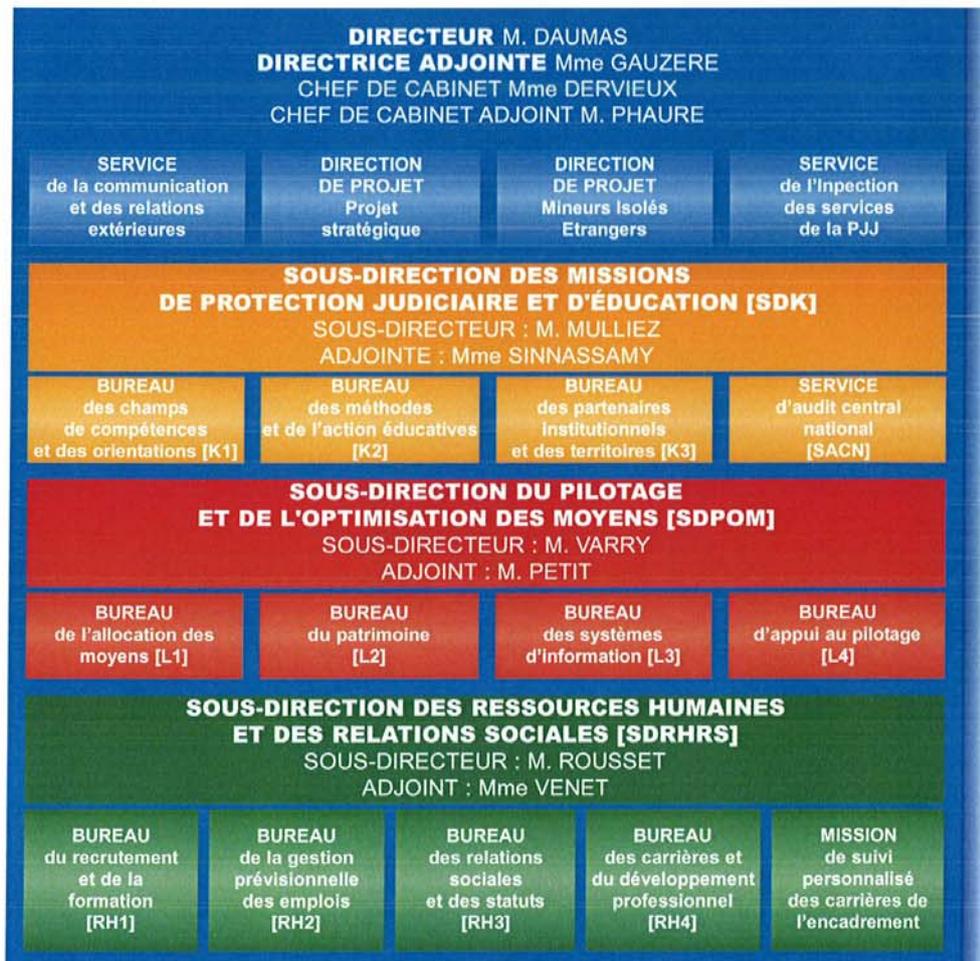
Organiser

Le renforcement de la DPJJ dans le pilotage des textes et dans la coordination du fonctionnement de la justice des mineurs.

Dans le droit fil du décret du 9 juillet 2008 portant organisation du ministère de la Justice, la DPJJ entend se positionner comme direction de référence et comme direction coordonnatrice dans la conception des normes et des cadres d'organisation de la justice des mineurs.



Organigramme de la DPJJ



Cas n°5

Présentation de l'activité à la « Ferme du Clos »

Amandine Guillet, Simon Jaulin
Educateurs Spécialisés
Foyer de Vie du Tréry
AFIPAEIM, Vinay (38)
amandineguillet@sfr.fr

Présentation de l'association Afipaeim

L'AFIPAEIM, association familiale reconnue d'utilité publique est depuis 50 ans un acteur associatif majeur de l'action médico-sociale en faveur des personnes handicapées et leur famille, dans le département de l'Isère.

Nous retenons dans les statuts de l'Association, entre autre et plus précisément en lien avec la journée qui nous réunit d'accompagner la personne handicapée intellectuelle tout au long de son parcours de vie, d'agir en faveur de son intégration, de sa participation et de sa citoyenneté.

Pour ce faire elle œuvre dans des missions d'accueil et d'accompagnement diversifiés, dans un travail de partenariat et d'ancrage dans les réseaux territoriaux, renforçant la coopération et la régulation des enjeux entre le domaine privé et public.

Plus précisément pour ce qui nous concerne aujourd'hui, l'Afipaeim s'inscrit dans une démarche de partenariat, de création de liens fonctionnels et pérennes avec des associations complémentaires au secteur médico-social (culture, loisirs...).

Présentation de l'établissement

Le foyer de vie du Tréry est une structure accueillant en internat et externat 50 adultes présentant un retard mental sévère avec troubles associés. Elle est implantée à Vinay (Territoire Sud Grésivaudan). Les adultes accueillis n'ont pu acquérir un minimum d'autonomie leur permettant de vivre sans assistance. Ils ne peuvent effectuer de tâches productives mais n'ont toutefois pas de besoin continu en terme de soin. Leur prise en charge nécessite d'être globale et unifiée.

Le foyer assure un soutien médico-social et éducatif permettant le développement de leur potentialités et d'acquisitions nouvelles, ainsi qu'un milieu de vie favorisant leur épanouissement personnel et social.

L'accompagnement et l'accueil des personnes s'inscrit donc dans une logique de bien être et de mieux être sous tendue par des visées éducatives.

L'activité proposée à la Ferme du Clos entre donc dans une dynamique éducative de maintien et de développement d'acquis (hors d'un contexte de productivité), d'accompagnement et de soutien vers des espaces de socialisation organisés.

Présentation de l'activité

La Ferme du clos est située à Chatelus, dans le Parc régional du Vercors, à 40mn environ de notre établissement. L'environnement préservé et riche offre une découverte de la nature dans tout sa bio-diversité. La ferme dans sa configuration et ses adaptations nous permet d'évoluer dans des espaces naturels, des espaces de productions plus balisés (stabule,chèvrerie...) et des espaces d'accueil (salle fermée) selon les activités et les besoins des participants. A Doucet, par ses multiples compétences (accueillante,

agricultrice, formée à la zoothérapie..) nous propose un panel d'activités variées autour de la découverte de la nature, de la production agricole, des animaux de la ferme, de la transformation des produits. Sa spécificité et son contact apporte aux participants un regard autre sur eux même, sur leurs possibilités et leur potentialités. A Doucet accueille deux groupes de notre établissement à l'année le Lundi et le Mardi et propose également des accueils plus ponctuels l'été.

L'activité à la ferme du Clos du Mardi a lieu depuis maintenant un an avec un groupe de cinq participants et deux éducateurs encadrants. Elle a lieu une fois par semaine hors périodes scolaires sur une heure trente environ. Nous avons choisi de maintenir l'activité même en période d'hiver, en s'organisant avec des tâches variées pour maintenir la continuité dans notre projet.

Nous avons avec notre « hôtesse » choisi au départ de travailler sur des objectifs précis en ayant comme fondement du projet la participation la plus maximale et la plus autonome possible du résidant dans l'activité. Nous avons également construit le projet sur les notions de « continuité » et de « prendre soin », deux fondamentaux de notre travail auprès des résidents et qui devenait dans ce cadre le moteur de leurs actions.

Les objectifs du projet retenus sont :

La relation et le contact avec les animaux, plus particulièrement les chiens, les chats et les chèvres et la notion de « prendre soin » dans le temps.

La découverte de l'exploitation « agricole », des différentes actions menées et leur sens. La réalisation de tâches simples concourant au travail dans la ferme (Faire un clos, ramasser les fruits de saisons).

L'interaction avec un environnement spécifique dans un cadre sécurisé (cueillette, débroussaillage, entretien du jardin)

Le rapport avec le temps, le rythme et le mouvement des saisons en lien avec la vie de la ferme.

Nous constatons des effets très positifs de cette activité sur le bien être des participants . Ils l'expriment par des attitudes positives d'implication, demandent à aller à la ferme, Ceci nous montre un intérêt à développer ce type d'activité pour d'autres usagers ou sur un rythme plus soutenu pour certains qui en bénéficient déjà.

Relations accueillant et accueillis

Cette relation qui existe depuis plus d'un an ne cesse d'évoluer positivement. Les activités, loin d'être répétitives s'enrichissent de nouveaux projets et de nouvelles possibilités grâce à l'évolution des participants. Nous observons chez eux un vrai plaisir à faire, à s'impliquer. Chacun trouve, à sa mesure, des intérêts personnels qui nous permettent aussi d'enrichir et d'orienter les objectifs individualisés dans l'activité .

Ce qui nous semble le plus pertinent dans la prestation de la Ferme du Clos est à notre avis sa capacité de souplesse et d'adaptabilité face au public que nous accompagnons, par la qualité de son accueillante.

Financement de l'activité

L'établissement est financé par une dotation globale du Conseil Général à l'établissement. Ce financement est calculé par prix de journée en fonction du nombre d'usagers accueillis et de leur présence dans l'établissement.

Le financement de l'activité est effectué sur les budgets « éducatif » alloués à chaque unité de vie, ce en fonction des résidents qui y participent.

Globalement, cette activité coûte environ 5 euros par séance et par résident. A cela il faut y ajouter le coût du transport pris sur le budget de fonctionnement de l'établissement et le coût des personnels mis à disposition.

Difficultés

Au vue des résultats positifs de cette activité pour les participants, nous avons souhaité mettre en place d'autres projets de ce type en recherchant des lieux d'accueil plus proche du foyer.

Il en existe à notre connaissance très peu sur le territoire qui nous concerne .Ils ne répondent pas, en comparaison avec « la ferme du Clos », à nos attentes. Les accueillants que nous avons rencontrés orientent le projet sur une présentation pédagogique de leur activité et peu sur une interaction avec les participants.

Nous sommes contraint à une mobilité limitée. Les temps d'activités ont lieu le matin de 10h à 12h et l'après midi de 14h à 17h. Nous devons donc prendre en compte le temps de transport dans nos projets.

Notre directeur, au vue de l'aspect positif de ces séances à la ferme et d'autres activités en lien avec les animaux, qui concernent de nombreux participants, s'interroge sur l'idée d'un lieu d'accueil unifié qui permettrait aux participants d'investir un lieu et des activités dans une démarche plus continue (activités à la semaine, roulement de groupes sur la semaine). Cette démarche enrichirait en de nombreux points la notion de continuité recherchée dans la relation avec l'animal, avec la nature, avec le travail réalisé (plantation, soin, cueillette). Elle favoriserait l'investissement des usagers et le sens des actions en regroupant les activités sur un même lieu.

L'idée d'un partenariat avec un accueillant, paysan qui souhaite valoriser des terrains non occupés peut être pensé. Nous pensons également à un prestataire qui pourrait accueillir le groupe et les éducateurs à la semaine et les impliquer de manière pérenne dans son activité.

Solutions imaginées ou attentes de cette journée.

Nous souhaitons établir et prendre des de contacts avec des paysans sur le secteur de Vinay et Saint Marcellin. Echanger autour des possibilités de fonctionnement d'une sorte de Service d'Activité de Jour à la Ferme et des expériences si il y en a.

L'accueil social et thérapeutique en agriculture en Toscane

Quelles politiques publiques ? Quels instruments financiers ?
Quelles difficultés ? Quelles réponses ?

Francesco di Iacovo,
Professeur à l'Université de Pise, Italie
francovo@vet.unipi.it

Les expériences de recherche

1999: services innovateurs dans les aires culturelles
2003: enquête avec ARSIA sur l'Agriculture Sociale en Toscane
2004/08: actions d'animation et réseau
2005/09: Projet SoFar
2008/11: Actions recherche-action dans les territoires
(Toscane: Pise et Grosseto, Lucques, Piémont: Turin, Marches)
2011: Sofarex

Ma présentation

1. État de l'art, et évolution en Toscane
2. Les instruments publics
3. Les difficultés actuelles et les possibles réponses
4. Une réflexion sur les dynamiques de changement

1. État de l'art et évolution de l'Agriculture Sociale en Toscane

2003 : il n'y a pas aucun concept écrit d'AS mais les pratiques existent :
. Pratiques isolées
. Fermeture des asiles dans les années 70
. Action volontaire des fermes et coopératives agricoles en accord avec les services publics du territoire
. Années '90 : Coopération sociale et nouveaux projets du Troisième secteur

2003-2009: ARSIA-UniPisa animation territoriale:
. Collecte de données (60 projets, inclusion de 1200 personnes)
. Rencontre entre expériences et échange des connaissances
. Définition et communication du concept d'AS
. Apparition et mise en train de nouveaux projets (aujourd'hui à peu près 100)
. Le projet SoFar: les plates-formes nationales
. La loi de la Région Toscane sur l'AS

Les compétences du territoire

- . Les Sociétés pour la Santé (Municipalités et services publiques)
- . La programmation de zone
- . La reconnaissance des pratiques d'AS dans les Plans Intégrés de Santé
 - . Le cas de la SdS (Société de la Santé) Valdera:
 - . Mise en place d'un groupe de travail sur l'AS
 - . reconnaissance des pratiques
 - . reconnaissance des exploitations agricoles
 - . Supports financiers aux projets (limités)

- . La construction d'un réseau de création de valeur et d'inclusion
- . La contamination à autres SdS toscanes

L'inattention régionale pour l'agriculture

- . Fermeture ARSIA et manque d'une liaison avec des pratiques
- . Loi régionale pas applicable quand ils manquent des procédures
- . La mesure: diversification du Plan de Développement Rural et ses incohérences
- . Aide aux investissements des exploitations agricoles pas reconnues dans les marchés des services
- . Absence d'une reconnaissance des expériences du territoire

La difficulté d'impliquer les acteurs du social et de la santé

Au contraire il y a un dynamisme dans autres régions à l'échelon national

État de l'art et évolution de l'AS en Toscane : Les pratiques

* Les premiers projets: années '70 (ex. Cooperative agricole de Forteto)
Choix individuels, et collectifs, vivement motivés, d'être actifs dans le social, avec le soutien des services locaux et parallèles avec des orientations économiques pertinentes.

* La Coopération sociale: années '90
Le projet social au centre, soutien public, activité productive comme instrument
Coopérative thérapeutique / sociale et soutien économique, avec une difficulté économique à cause de la crise publique.

* Nouveau co-projet : aujourd'hui
La liaison avec les filières courtes, l'association entre exploitations agricoles engagées,
Le troisième secteur, services territoriales, la force des interdépendances locales .

2. Les instruments publics

Beaucoup des politiques sectorielles qui s'articulent difficilement

- * Les politiques de formation et d'emploi : bourses du travail, projets de formation
- * Les politiques pour le développement rural
Aides aux investissements dans les exploitations agricoles
- * Les politiques sociales et sanitaires
Financements des projets
- * Plusieurs acteurs publics à différentes échelles institutionnelles
- * Une importante demande de changement
Une importante difficulté de changement
La nécessité des lieux d'intégration

3. Les difficultés actuelles

- * La grave crise économique et la réduction drastique de ressources publiques,

- * Explosion des besoins sociaux
- * L'inadéquation des politiques de terrain
- * La nécessité qu'un grand nombre d'acteurs élaborent ensemble et partagent des visions
 - innovantes
- * Les longs temps du changement en réponse à des demandes pressantes
- * L'absence d'une réglementation et coordination régionales
- * Les difficultés pour communiquer le contenu innovant des pratiques
- * Expérimenter et transférer nouveaux instruments

Les réponses possibles

- * Le renforcement des pratiques et de réseaux locaux et l'élévation de leurs capacité de pression / communication à l'échelle régionale
- * L'organisation d'une structure multi-niveau intégrée à niveau régional (agriculture, social, santé) avec les projets de territoire (groupes du travail d'Agriculture sociale)
- * La précision de la loi régionale
- * L'expérimentation d'instruments ad hoc
 - Pour le support à l'innovation sociale
 - Pour la reconnaissance et l'appui pertinent aux pratiques

4. Les réflexions sur le cas de la Toscane

- * Un territoire fertile et libre d'innover en autonomie
- * Le partage d'expériences innovantes isolées qui vont nourrir un processus d'innovation plus large
- * L'importance des lieux reconnus pour une comparaison plurielle
- * Le rôle de médiation des réseaux et dans l'élaboration de nouvelles connaissances.
- * La difficulté d'organiser un pilotage – coordination multi-niveau sur un thème si vaste
- * Le risque de s'arrêter et retourner en arrière, sans un outil de coordination.

En conclusion

L'agriculture sociale est une innovation prometteuse
 Création de valeurs économiques et sociales
 Insertion sociale grâce à la viabilité économique
 Activisme des réseaux locaux
 Rôle actif de la recherche

Ici , c'est calme

Le film de l'ESAT Le Habert

16 mn 23

Dans le cadre du programme d'action du projet ASTRA, nous poursuivons la mise en place d'une collection documentaire, initiée avec les films : *Petits Fermiers, Paroles de vie* (Solid'Action), *Instants partagés* (Bellechambre). [www.res-astra.org], [www.parimage.org]

La réalisation de *Ici, c'est calme* est le fruit d'une méthode participative mobilisée pour documenter la vie et le travail sur ces lieux d'accueil. Ce sont les acteurs principaux (résidents et professionnels) qui apportent leur témoignage visuel et verbal.

Les questions que se pose le spectateur qui ne connaît pas Le Habert et qui va regarder le film sont simples :

- Quel est le profil de résidents accueillis , quel type de handicap ?
- Où vont-ils ? quel est leur projet de vie, tel que eux le formulent ?
- Quel travail au Habert ? comment le vivent-ils ?
- Comment parlent-ils de leur vie au Habert, hors du travail?
- Quelles relations avec le monde ordinaire ? comment le perçoivent-ils ?

Pour les professionnels et le directeur (Dominique Granjon) :

- quelles spécificités de la structure par rapport à d'autres ?
- comment réfléchissent-ils aux modes d'accueil et d'accompagnement ?
- comment voient-ils l'insertion des résidents, sociale, économique ?
- comment parlent-ils de leurs pratiques, de leurs compétences ?

Après 4 ateliers photographiques de 2h à 2h 30, nous disposons de :

- 2 jetables réalisés par les 11 participants (8 résidents, 3 professionnels) , un sur la vie au travail, l'autre sur la vie hors travail : ils ont sélectionné 5 photos sur les tirages de chaque appareil,
- le son capté pendant les ateliers,
- 7 entretiens de 15 à 30 mn chacun, avec des résidents et professionnels.

C'est l'ensemble de ces matériaux qui a permis le montage de *Ici, c'est calme*.

Ce travail a été réalisé par l'association Paroles par l'image pour le réseau ASTRA.